

Juin 2005

Durée de l'épreuve : 3h

Traitez au choix une question par groupe

1^{er} Groupe:

Conclusion et exécution du travail à durée déterminée

Monsieur Duchemin a été embauché par contrat à durée indéterminée en qualité de Directeur d'usine en date du 1^{er} janvier 1980 par la société Prontex.

Son salaire avant l'accident est de 3 000€ brut mensuels.

Celle-ci compte 30 salariés et est dotée de délégués du personnel.

Aucune convention collective n'est applicable.

Monsieur Duchemin est victime le 3 janvier 2005 d'un accident du travail qui entraîne la suspension de son contrat de travail.

Le 1^{er} mars 2005, le médecin du travail le déclare inapte à tout poste dans l'entreprise.

Le 3 mars 2005, l'employeur vous consulte sur la procédure à respecter et vous demande de calculer les droits pécuniaires du salarié.

2^{ème} Groupe :

Les conditions de validité de la clause de non concurrence.

Monsieur Parfait est salarié de l'entreprise BRITEX depuis le 1^{er} janvier 1990 en qualité d'agent de maîtrise.

La société BRITEX compte 5 salariés.

Cette société est vendue le 1^{er} janvier 2005 à la société CARPART qui compte 60 salariés et est dotée d'un comité d'entreprise.

Cette dernière ne peut proposer aucun poste à Monsieur Parfait et vous consulte le 25 décembre 2004 sur les points suivants :

- peut elle demander à la société BRITEX de licencier Monsieur PARFAIT ?
- dans la négative, peut elle licencier pour motif économique le seul Monsieur PARFAIT car elle connaît de sérieuses difficultés de trésorerie ?

Juin 2004

Durée de l'épreuve : 3h

Traitez au choix une question par groupe

1^{er} Groupe:

L'entreprise Tarbouche compte 100 salariés et connaît de graves difficultés économiques

Elle compte un délégué du personnel

Elle souhaite licencier la moitié de ses effectifs et vous demande de mettre en place la procédure de licenciement

Vous préciserez le calendrier de procédure ainsi que toutes les obligations qui pèsent sur l'entreprise

Il est précisé que l'effectif est composé uniquement d'ouvriers affectés à la même unité de production et qu'aucun salarié protégé n'est concerné par le projet de licenciement

Les modes de rupture du contrat à durée indéterminée

2^{ème} Groupe :

Monsieur Malchance est victime d'un accident du travail alors qu'il travaille pour son employeur qui occupe 270 salariés

Pendant la suspension de son contrat causé par l'accident, l'employeur vous demande s'il est possible de licencier Monsieur Malchance pour insuffisance professionnelle

En outre, le même employeur compte dans ses effectifs Madame Goron qui a injurié son supérieur hiérarchique qui lui demandait d'effectuer un travail alors que Madame Goron s'estimait fatiguée

L'employeur vous demande de rédiger, en tenant compte de ses effectifs, les lettres de convocation à l'entretien préalable et de licenciement en lui indiquant les délais à respecter

Vous notifiez le licenciement. 10 jours après la notification de licenciement, Madame Goron adresse un certificat médical de grossesse à son employeur Celui-ci vous consulte à nouveau sur la marche à suivre

Les différents cas d'inaptitude du salarié et les conséquences sur l'emploi

Septembre 2004 Durée de l'épreuve : 3h

Traitez au choix une question par groupe

1^{er} Groupe:

La maladie du salarié et ses effets sur le contrat de travail.

Mme Gabon est licenciée le 15 avril 2004 du fait d'une inaptitude résultant d'un accident du travail.

Elle vous interroge sur la procédure que doit suivre son employeur et sur ses droits.

M. Gentil est délégué du personnel, il commet une agression sur son employeur.

Ce dernier vous demande de lui indiquer la procédure à suivre et les différentes juridictions compétentes si M. Gentil était amené à contester son licenciement.

2^{ème} Groupe :

La grève.

M. Malin est embauché en contrat à durée déterminée pour remplacer un salarié absent.

L'employeur vous consulte afin d'établir un contrat de travail.

Mme Bapst est licenciée pour motif économique dans une société de 459 salariés comptant 15 établissements.

Son poste est le seul qui est supprimé avec celui de Mme Bonte.

L'employeur vous consulte sur la procédure à suivre.

Juin 2003

Durée de l'épreuve : 3h

Traitez au choix une question par groupe

1^{er} Groupe:

M. Nadot, engagé le 2 juillet 1979 selon un contrat à durée indéterminée par la Société X en qualité d'ouvrier, est victime le 12 août 2002 d'un accident du travail.

Lors de la visite de reprise, le médecin du travail le déclare inapte à tout poste dans l'entreprise, la dite décision est confirmée par le même médecin du travail 15 jours plus tard, à l'occasion de la 2^{ème} visite.

L'employeur vous consulte afin de connaître la démarche à suivre ainsi que les droits du salarié.

Il vous précise que l'entreprise qui employait M. Nadot compte 49 salariés et qu'il existe 3 autres établissements.

Exposez les différents modes de rupture du contrat de travail.

2^{ème} Groupe :

Mme Jeanne occupe un emploi de serveuse au sein du restaurant "le gourmet". Son contrat de travail contient une clause de non concurrence d'une durée de 2 ans comportant interdiction de travailler pour la concurrence sur le territoire national et ce, quel que soit l'auteur de la rupture.

A défaut de respecter cette clause, elle devra verser une indemnité de 30 000€ à son employeur.

Mme Jeanne souhaite démissionner et elle vous interroge au sujet de cette clause de non concurrence.

Vous la conseillez en abordant l'ensemble de la question.

Formation, exécution et rupture du contrat de travail à durée déterminée.